



République Française  
Département  
Cher

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécý  
séance du 10 avril 2026**

**Date de la  
convocation**  
31/03/2026

**Date d'affichage**  
31/03/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

**Réf : 2026\_018**

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges  
le 14/04/2026

L'an 2026 et le 10 avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CALLAULT Maryse (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), PINGITORE Clémence (a donné pouvoir à Pascale RABLAT)

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

**Représentation au sein du SITS (Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire)**

L'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, après le renouvellement des conseils municipaux, l'élection de délégués appelés à siéger au sein des Syndicats Intercommunaux.

Selon les statuts du Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire (SITS), le comité syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes. La représentation des communes au sein du comité syndical est fixée à deux délégués titulaires par commune.

A l'issue du scrutin, les délégués suivants sont élus au sein du SITS :  
Mme Clémence PINGITORE et Mme Séverine JOUAN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 13 avril 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance

Diffusion sur le site Internet de la commune le 16 avril 2026

